



APTI'LETTRE

Lettre d'information à l'attention
des adhérents et des amis de l'APTIRA

**L'APTIRA EST UNE ASSOCIATION, QUI A BESOIN DE TOUS POUR
EXISTER. NOUS COMPTONS SUR VOUS.**

L'EDITO

Chers adhérents et amis de l'APTIRA,

Les attentats du 7 janvier 2015, comme au lendemain du 11 septembre 2001, ont fait graver à notre pays, un palier dans l'horreur.

Si la mobilisation de beaucoup, par-delà les appartenances religieuses, syndicales, politiques...a permis de resserrer les liens entre les citoyens, il n'en demeure pas moins que la peur s'est installée. Le sentiment d'insécurité qui en a découlé, a engendré une montée importante des idées extrémistes.

En effet, dans l'esprit de beaucoup de gens, demeure la confusion entre musulmans et islamistes, entre pratiquants et intégristes, entre religion et obscurantisme, entre croyance et sectarisme. Les voix des musulmans qui se sont mobilisés pour dire "ce n'est pas nous", ont été faiblement perçues. Voix peu audibles ? Voix peu nombreuses ? Voix peu visibles dans les manifestations qui ont eu lieu ? Voix peu et/ou mal relayées par les médias ? Un peu de tout cela à la fois, peut-être ! Mais est-ce suffisant ? Personnellement, je ne pense pas...

La conséquence en est que le Vivre ensemble est fortement questionné, bien que des voix (philosophes,

sociologues, politologues, romanciers, français ou non, musulmans ou pas) se soient élevées depuis plus de 35 ans pour interpeller le pays et la cité, les responsables et les habitants.

Abdenour BIDAR, normalien, philosophe et musulman est de ceux-là. Sur France Inter, il a présenté durant l'été 2014, une émission intitulée France-Islam, questions croisées. Le 13 octobre 2014, dans sa "lettre ouverte au monde musulman", il interroge celui-ci sur les maux qui le rongent : « refus de reconnaître ses contradictions, ses errances, son écartèlement entre passé et présent, l'obscurantisme religieux dans lequel ont été maintenus les peuples musulmans, sa difficulté à intégrer le monde moderne... » Le philosophe déplore le manque de formation et invite les musulmans à reformer l'éducation qu'ils donnent à leurs enfants.

Par ailleurs, je ne peux m'empêcher de penser à ces familles musulmanes qui souffrent en silence de voir leurs enfants se radicaliser. Maintenant, elles osent parler et savent où trouver de l'aide. La vie est ainsi faite...

Bien sûr, le vivre ensemble est relativement bien vécu à d'Angers. Beaucoup de personnes de toutes origines, jeunes et moins jeunes (que nous connaissons parce qu'elles ont un jour sollicité nos services), ou leurs

enfants, ont eu des parcours exemplaires. Elles pourraient en témoigner, si les médias le leur demandaient.

Peut-être ces crimes abominables ont-ils permis de faire réagir nos gouvernants, nos politiques, nos responsables religieux, pour essayer de trouver un modus vivendi applicable à tous...

Cette lettre est donc éclairante pour qui veut comprendre pour mieux agir et participer à la construction du vivre ensemble. L'APTIRA y prendra modestement sa part, comme elle s'est attachée à le faire depuis 47ans.



Juliette HUBIN

**Présidente de
l'APTIRA**

**Docteur Abdenour BIDAR, philosophe spécialiste des évolutions contemporaines de l'islam et des théories de la sécularisation et post-sécularisation.*

QUESTION DE DROIT

La réforme de l'asile

Le gouvernement a engagé une réforme importante de l'asile en France. Le projet de loi a été adopté en première lecture par l'Assemblée Nationale et transmis au Sénat en décembre dernier. Les autorités françaises partent d'un constat : le système de l'asile en France est à bout de souffle. Les procédures sont trop longues, les hébergements saturés. Par ailleurs, les textes européens obligent la France à adapter son dispositif. Le projet de loi comporte plusieurs aspects. Il prévoit un hébergement directif pour les demandeurs d'asile. Un hébergement proposé sur le territoire français ne pourra pas être refusé par le demandeur d'asile : s'il refuse, il perdra son droit aux allocations prévues pour les demandeurs d'asile. Ces allocations ne seront plus gérées par Pôle Emploi, mais par l'OFII (L'Office français de l'immigration et de l'intégration).

Les règles sont modifiées concernant les demandeurs d'asile qui sont passés par un autre Etat de l'Union européenne (Pologne, Hongrie, Italie, Grèce etc...) et qui ne sont donc pas autorisés à présenter une demande d'asile en France. Le gouvernement veut augmenter l'efficacité des règles renvoyant les intéressés vers un autre Etat de l'Union européenne (ceux que l'on appelle les « dublinés », car les textes applicables sont constitués par un règlement européen communément désigné par « le règlement Dublin »).

Les procédures concernant la demande d'asile sont modifiées. Dans le système actuel, il existe deux catégories de procédure, devant l'OFPRA* (puis devant la Cour nationale du droit d'asile, CNDA) : la procédure normale et la procédure dite prioritaire (qui concerne notamment ceux qui ont fraudé pour la prise d'empreintes digitales, ou qui viennent de pays considérés comme sûrs). Désormais, on parlera de procédure normale et de procédure accélérée. Pour la première, le délai de jugement par la CNDA est fixé à 5 mois. Pour la seconde, la durée est limitée à 5 semaines. On voit bien que la volonté du gouvernement français est claire : faire en sorte que la demande d'asile soit traitée beaucoup plus rapidement. Mais, et c'est une nouveauté, dans les deux cas, le recours devant la CNDA sera suspensif. Cela signifie que, dans les deux cas, aucune mesure d'éloignement ne pourra être prise contre le demandeur d'asile, tant que la CNDA n'aura pas statué.

Il convient d'être prudent dans l'analyse de ce texte qui n'est pas encore adopté de façon définitive puisqu'il est actuellement devant le Sénat. On peut néanmoins raisonnablement penser que le projet de loi, même amendé, ne devrait pas subir de grandes modifications.

Denis SEGUIN

*Avocat spécialiste en droit des étrangers
Membre du CA de l'APTIRA*

**(office français de protection des réfugiés et apatrides)*

Pôle Juridique : l'APTIRA aux côtés de ceux qui en ont besoin.

Le Pôle juridique de l'APTIRA joue un rôle important en faveur de

l'intégration sociale et citoyenne en continuant à défendre sans relâche le droit à la protection juridique. Le travail se fait sur deux axes :

- Un axe de proximité avec l'écoute, l'analyse de situation, la constitution de dossiers de demandes auprès de la Préfecture, de l'OFPRA, des avocats...
- Un axe de réflexion, de diffusion de l'information sur la législation relative au droit au séjour, à l'acquisition de la nationalité française; sur la citoyenneté et l'accès aux droits sociaux.

Notre permanence juridique œuvre pour la défense et l'accès aux droits des étrangers, des ressortissants européens mais aussi des français concernés par ces problématiques. Il s'agit de déployer une expertise juridique au service du public et des partenaires sociaux et professionnels qui nous en font la demande.

En amont de l'accompagnement, la permanence juridique de l'APTIRA mène un travail de veille systématique sur l'évolution des cadres législatifs, réglementaires et jurisprudentiels quant à l'entrée et le séjour des étrangers, la nationalité et le droit d'asile tant au niveau national qu'europpéen. La défense et la compréhension de ce droit complexe passe également par le partage quotidien avec les partenaires. L'APTIRA propose aussi des formations destinées à des bénévoles et à des professionnels travaillant auprès de nos usagers ainsi qu'à de futurs professionnels de l'action sociale. Ainsi sa participation au DU Communication interculturelle dispensé par le CUFCO à Angers.

Aperçu de l'activité du pôle juridique, au 1er trimestre 2015

Nature du contact	
Appels téléphoniques	289
Courriels	221
Rendez-vous	287
Objet de la demande	
Demande ou renouvellement de titre de séjour	63
Naturalisation	14
Droit de la Famille	7
Titre de séjour pour soins	16
Asile	15
Reunification familiale et visa	71
Regroupement familial	33
Apatride	0
Etat civil	10
Eloignement	28
Permanences *	30
Nouveaux usagers	75

*à la Maison de la justice et du Droit et à la Maison d'arrêt de la ville d'Angers.

ECHO DES ATELIERS

A la mairie de Trélazé.

Lundi 9 mars 2015, l'atelier de l'APTIRA a été accueilli à la mairie de Trélazé par Monsieur Lamine Naham adjoint aux finances et aux ressources humaines. 19 personnes de 8 nationalités différentes ont participé à cette visite.



Elles ont apprécié l'accueil dans la salle des mariages, la visite de tous les services et le temps d'échange dans la salle du conseil.

Les origines sénégalaises de Monsieur Naham, son parcours d'émigré et son intégration dans la ville de Trélazé les a particulièrement touchées et a permis une expression spontanée.



Un travail sur la vie dans la commune de Trélazé a été fait en amont et en aval, par les bénévoles, en charge de l'animation de l'atelier. Ce fut un bon moment de partage entre tous les partenaires.

Certaines avaient donc préparé des questions sur leur vie de quartier ou d'ordre plus personnelles (titre de séjour, nationalité française, logement, CV, emploi...). Monsieur Naham a répondu avec beaucoup de gentillesse à chacune.

Le groupe de bénévoles des ateliers de Trélazé.

L'atelier de Saint-Exupéry

Le groupe de la rue Saint Exupéry est un groupe restreint mais chaleureux et assidu. Pourquoi ces 15 femmes (les hommes, "étoiles filantes" apparaissent rarement !) viennent-elles régulièrement à l'atelier du jeudi ? Les réponses sont diverses et variées en raison de l'âge des participantes :

Pour les femmes maghrébines relativement assidues depuis près de 10 ans, les réponses sont diverses. L'une viendrait pour « se changer les idées et voir les copines ». Celle-ci viendrait pour apprendre à lire le français et « rigoler ». Celle-là aimerait parler français correctement et prendre l'air. Une autre, repérée pour son sens du rythme, aime chanter et vient pour voir ses amies. Cette autre, jeune grand-mère, aimerait communiquer avec ses petits enfants scolarisés. Cette maman de 3 enfants (de 5 ans à 22 ans) éprouve une certaine gêne lorsque ses enfants se moquent d'elle...

Sans travail, cette autre jeune femme en apprécie la proximité pour suivre les cours et être en relation avec les femmes de son quartier... Enfin la doyenne de l'atelier a déclaré "qu'elle était ici pour rattraper le passé ... " Ce dernier témoignage est touchant et cache bien des souffrances ...

En conclusion, je pense qu'en réalité, toutes ces femmes parfois timides, ont réussi à nous faire comprendre qu'en dehors de l'apprentissage de la langue française, elles trouvent dans les Ateliers de l'APTIRA, un lien indispensable à leur intégration en France et en particulier à Angers.



Nicole NOYOUN
Bénévole de l'atelier Saint-Exupéry

INTERPRETARIAT MEDICAL ET SOCIAL

Le CHU et l'APTIRA signent une Charte

Le 10 février 2015, le CHU d'Angers et l'APTIRA ont signé **la charte de l'Interprétariat Médical et Social Professionnel en France**. Cette Charte, initiée à Strasbourg en 2012, permet d'harmoniser les pratiques et d'assurer la reconnaissance et la professionnalisation des interprètes.

Avant l'intervention de l'APTIRA, les professionnels du CHU sollicitaient leurs collègues plurilingues pour les aider à recevoir les patients non francophones. Compte-tenu du nombre de plus en plus important et varié des origines de ces patients, ce mode de fonctionnement a été vite dépassé. Interpellée par ses partenaires dont des professionnels de la santé, l'APTIRA a mis en place en 2009, le Dispositif de médiateurs interprètes. Un dispositif qui ne répond pas aux urgences mais aux rendez-vous planifiés. Des conventions ont été signées avec le CESAME, le CHU, le Centre Paul Papin (Institut de Cancérologie de l'Ouest) et le Conseil Départemental.

Pour solliciter notre dispositif de médiateurs-interprètes, les professionnels de santé adressent une demande à l'APTIRA 48 heures à l'avance. « J'ai besoin de ce délai pour déterminer si la personne maîtrisant la langue peut assister ou non au rendez-vous médical » précise kristina LENFANT.

Les interprètes-médiateurs ne sont pas des bénévoles, mais des professionnels, tous d'origine étrangère, parlant le français, formés par l'APTIRA. C'est aussi une forme d'intégration.

Les langues proposées sont : Arabe, Anglais, Arménien, Turc, Russe, Tchétchène, Yezide, Géorgien, Mongol, Serbe, Croate, et les langues guinéennes (Soussou, Bambara, Peuhl, Wolof) Kosovar et Albanais.

Chaque année, les interprètes-médiateurs de l'APTIRA interviennent près de 500 fois au CHU pour des consultations ou des actes médicaux.

Juliette HUBIN



**Kristina
LENFANT**

**Coordinatrice du dispositif
Médiateur en santé publique**

BLOC NOTE

ROBERTO ALAGNIA, interrogé en tant que modèle d'intégration par le journaliste B. DERMONCOURT (Revue EXPRESS N° 3335 3/9 JUIN 2015) a eu cette réponse :

« ... OUI c'est vrai, j'ai souffert d'avoir une double culture française et italienne. Dans ce cas, on se sent étranger partout, déchiré. Quand des jeunes français d'origine tunisienne, mettons me parlent de "chez eux" en évoquant le Bled, je leur dis non ! Ce n'est pas chez vous. Pourquoi ? Parce que vous n'avez pas les mêmes souvenirs d'enfance que vos cousins restés là-bas. Ton pays, c'est là où tu as grandi, partagé des choses avec d'autres. J'ai compris ça en voyageant. Et mon pays, c'est la France. Je n'oublie pas mes racines Siciliennes pour autant, mais je suis fier de me sentir chez moi, intégré en France... »

APTIRA

Siege 35 rue St Exupéry 49100 ANGERS
Pôle Emploi Formation 34 rue des Noyers 4900 ANGERS

TEL : 02.41.88.64.33
aptira.siege@aptira.org

Bulletin d'adhésion à l'APTIRA

Non : Prénom :

Adhésion : tarif réduit 8€ plein tarif 15€ don :€

souhaite recevoir des informations sur la vie de l'association

par E-mail par courrier ne souhaite pas recevoir d'informations.

Adresse E-mail :@.....

Adresse postale :

Signature :